

PROJET DE LOI

adopté

le 21 juin 1994

N° 175  
**S É N A T**

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

---

---

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 420 et 508 (1993-1994).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 8 novembre 1993, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 21 juin 1994.*

*Le Président,*  
*Signé : René MONORY.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 420 (1993-1994), Sénat.